



Dimanche 6 Octobre 2019 à Ydes (15)

Toute l'équipe du MCPS vous attend pour sa septième randonnée moto.

REGLEMENT

PROGRAMME

7h00 : Accueil des participants, contrôles administratifs et techniques : ZA Nord de Ydes. Café et croissants offerts.

8h30 : briefing.

9h00 : Départ de la balade

12h00 - 14h00 : Repas.

13h30 - 15h00 : Départ pour la boucle de l'après-midi.

18h00 : Fin de la manifestation.

TARIFS

Pour le pilote : Formule à 50.00 € : Randonnée + café, croissants + repas du midi

Pour les accompagnateurs : Formule à 15.00 € : repas du midi

INSCRIPTION

Chaque participant doit envoyer le bulletin d'engagement complété et accompagné d'un chèque à l'ordre du MCPS. Votre inscription vous sera confirmée par mail ou par courrier. Le nombre de pilotes est limité à 250 motards. (Soyez les premiers à vous inscrire !) Pour les participants mineurs, nous renvoyer l'autorisation parentale ci-jointe. Pas d'inscription possible le jour de la balade.

PARCOURS

Départ / Arrivée : ZA Nord Ydes 15210 YDES Centre 1ère boucle : 75 km, 2ème boucle : 70 km. Une spéciale banderolée vous sera proposée (épreuve non chronométrée). Le parcours comporte certaines difficultés mais des déviations pour les éviter seront indiquées.

SECURITE

Moto obligatoirement homologuée et conforme au code de la route. Contrôle administratif impératif : (permis de conduire, assurance et carte grise à présenter). Chaque participant doit être en possession d'un casque homologué et de protections pilotes (gants, bottes...) Vous randonnez sous votre PROPRE RESPONSABILITE. Le code de la route est bien entendu à respecter, de même que les consignes données lors du briefing avant le départ. Chaque pilote est responsable de sa moto et de son matériel. Vous **ACCEPTEZ DE NE PAS ENGAGER** la responsabilité des organisateurs en cas d'incident dont vous seriez responsables. Le MCPS sera toutefois couvert par une police d'assurance responsabilité civile. Les Pompiers auront en leur possession un plan du parcours et la Protection Civile sera présente sur place.

ANNULATION

Le MCPS peut annuler la randonnée pour des raisons administratives ou autres. Les engagés en seront immédiatement informés.

Concernant les engagés, toute annulation devra avoir lieu au moins 7 jours avec la randonnée, soit le 30 septembre 2019 au plus tard. Nous n'encaisserons pas l'engagement.

Pour toute annulation la semaine précédent la randonnée, un certificat médical sera demandé pour preuve et nous rembourserons l'engagement sauf le repas pour des raisons logistiques et d'organisation. (Prix du repas = 15€).

IMPORTANT

GPS interdit. Deux numéros d'urgence à contacter en cas de problème vous seront donnés. Attention il ne s'agit pas d'une course mais d'une balade : pas de chronomètre ni de classement. Vous devez impérativement respecter le circuit fléché, et le code de la route. La circulation se fera en feux de croisements. Certaines portions sont sur des parcelles privées, le passage n'y est donc autorisé que pour la journée du Dimanche 6 Octobre 2019. Le MCPS ne tolérera aucun abus sous peine d'exclusion.

RENSEIGNEMENTS

Email : mcps15@laposte.net

Président : M. Laurent DELAVault au 06 72 36 11 35

Vice-Président : M. Anthony LAFONT au 06 33 44 86 81

Page Facebook : Moto Club des Phacochères de la Sumène (MCPS)